

Le 6 septembre 2024

Bonjour,

Objet : Plan de vaccination de la saison des maladies respiratoires 2024-2025

Veillez consulter le Guide du Nouveau-Brunswick sur les vaccins de la saison respiratoire (lien ci-dessous) pour les détails sur les vaccins contre les maladies respiratoires.

La saison des maladies respiratoires pose des risques importants pour la santé, en particulier pour les populations vulnérables comme les personnes âgées et celles dont le système immunitaire est affaibli ou qui souffrent d'une maladie chronique. Dans un effort soutenu visant à prévenir et à contrôler ces maladies, le ministère de la Santé offrira encore cet automne les vaccins contre la grippe, la COVID-19 et le pneumocoque. Bien que les vaccins contre la COVID-19 et la grippe soient accessibles à tous, le Comité consultatif national sur l'immunisation (CCNI) recommande fortement ces vaccins pour les groupes à risque élevé d'infections graves, en raison de la diminution de l'immunité et des variations des souches en circulation.

Pour la première fois cette année, le vaccin contre le virus respiratoire syncytial (VRS) sera offert aux personnes de 60 ans et plus qui vivent dans un établissement de soins de longue durée ou qui sont hospitalisées et attendent un placement à un des établissements. En plus, le nouveau vaccin trivalent contre la grippe sera également offert aux personnes âgées vivants en communauté. Le vaccin antigrippal à haute dose continuera toutefois d'être offert aux résidents des établissements de soins de longue durée et aux personnes hospitalisées en attente d'un placement.

Administration simultanée de vaccins

Les vaccins contre la grippe, le pneumocoque, le VRS et la COVID-19 peuvent être administrés en même temps ou à n'importe quel moment, sans égard au moment où l'autre vaccin a été reçu. Nous encourageons les professionnels de la santé à proposer la vaccination simultanée lorsqu'il est possible de le faire.

Commandes de vaccins

La date de lancement du programme de la saison des maladies respiratoires 2024-2025 sera annoncée lorsque la livraison des vaccins à la province sera confirmée. Le processus de commande est décrit dans le "Guide du Nouveau-Brunswick sur les vaccins de la saison respiratoire".

Toutes les commandes de vaccins antigrippaux doivent être passées avant le 16 septembre 2024.

Les vaccins contre le pneumocoque sont déjà disponibles, et les dates de commande des vaccins contre le VRS et la COVID-19 seront confirmées dans le courriel « Nouvelles sur les vaccins » après l'arrivée des produits.

Veillez planifier vos séances de vaccination en conséquence. Afin d'accorder suffisamment de temps pour la livraison des vaccins à votre établissement ou clinique, nous vous prions de ne pas planifier de séances de vaccination avant de les avoir reçus.

Remarque : Le Nouveau-Brunswick reçoit un pourcentage de l'ensemble des vaccins antigrippaux commandés pour la saison en quatre envois ou plus échelonnés sur plusieurs semaines. Par conséquent, vous ne recevrez pas la totalité de votre commande à la première livraison.

Dossiers de vaccination

Conformément à la [Loi sur la santé publique](#), tous les professionnels qui administrent des vaccins financés par l'État doivent documenter ces immunisations **dans la semaine suivant la vaccination** et fournir une copie du dossier d'immunisation au client et une autre au ministre, ce qui est fait lorsque ces renseignements sont saisis dans la Solution d'information sur la santé publique (SISP). Veuillez consulter le "[Guide du Nouveau-Brunswick sur les vaccins de la saison respiratoire](#)" pour connaître le processus de soumission des formulaires.

Entreposage et manipulation des vaccins

L'efficacité des vaccins doit absolument être préservée en maintenant une chaîne du froid. Les professionnels de la santé qui reçoivent des vaccins doivent disposer d'un équipement approprié pour l'entreposage des vaccins, c'est-à-dire un réfrigérateur à température contrôlée spécialement conçu pour les vaccins.

Pour plus de détails, veuillez consulter les politiques [Entreposage et manipulation des vaccins](#) et [Gestion des écarts par rapport aux conditions d'entreposage](#) qui se trouvent dans le [Guide du programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick](#). Veuillez consulter les monographies des produits de vaccin pour connaître les exigences particulières liées à l'entreposage, au contrôle de la température et au transport des vaccins.

Ressources

- [Guide du Nouveau-Brunswick sur les vaccins de la saison respiratoire](#)
- [Vaccins et immunisation \(gnb.ca\)](#)
- [Guide du programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick](#)
- [Vaccins antigrippaux : Guide canadien d'immunisation – Canada.ca](#)
- [Vaccins contre la COVID-19 : Guide canadien d'immunisation – Canada.ca](#)
- [Vaccins contre le pneumocoque : Guide canadien d'immunisation – Canada.ca](#)
- [Vaccins contre le virus respiratoire syncytial \(VRS\) : Guide canadien d'immunisation – Canada.ca](#)

Les fournisseurs de soins de santé comme vous jouent un rôle clé dans le succès de la campagne provinciale d'immunisation, que ce soit en administrant des vaccins, en vérifiant les dossiers d'immunisation, l'admissibilité des patients, ou en encourageant la prise de vaccins. Les fournisseurs de soins de santé sont parmi les sources les plus fiables et les plus influentes de renseignements sur l'immunisation, alors ne négligez pas l'impact que vous pouvez avoir en encourageant vos patients à se faire vacciner.

Nous vous remercions de votre appui à la campagne de vaccination de la saison des maladies respiratoires 2024-2025.

Salutations distinguées,



Shelley Landsburg, B. Sc. inf., I.I., MSP
Directrice,
Contrôle et prévention des maladies